



Communiqué de presse

Paris, le 8 juin 2020

PLAIDOYER POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENU ET RAPIDE : LA NECESSITE D'UN APPEL MASSIF A L'EPARGNE PRIVEE

Face au constat d'une situation économique grandement dégradée par la pandémie de Covid-19, le syndicat des Entreprises Générales de France du BTP (EGF.BTP) appelle l'Etat à adopter des mesures permettant de faire appel à l'épargne privée pour relancer le secteur du BTP.

Pour le syndicat EGF.BTP, le sauvetage de l'économie et de la filière construction doit passer par un recours massif à l'épargne privée. L'épargne privée, non seulement ne travaille plus (600 milliards de compte de dépôts en France), mais elle fait parfois l'objet d'un fléchage (assurance-vie, épargne retraite administrée, nouveaux impôts) de la part d'une administration centrale peu aguerrie au développement de projets et pour des usages loin de bénéficier à l'investissement dans l'économie réelle. Or, de nombreux pans de notre économie méritent des investissements massifs, parmi lesquels nous pouvons citer :

- Le logement neuf ;
- Le logement ancien dont les copropriétés ;
- Les centres villes de tailles moyennes ;
- Les cœurs de bourgs ;
- Les universités ;
- Les infrastructures de transports ;
- L'entretien du réseau routier ;
- Les activités de production locale ou nationale ;
- La logistique ;
- Le numérique, et bien d'autres...

Pour l'ensemble de ces secteurs, il apparaît indispensable d'imaginer des circuits courts de développements de projets, d'intérêt avéré, financés par l'épargne privée. Les projets devraient afficher

une rentabilité économique susceptible d'être acceptée par les parties promoteurs du projet (ex : loyer pour de l'immobilier prioritaire). Celle-ci serait affichée, dès l'appel du financement devant être garanti par l'Etat.

L'argent injecté dans ces projets prioritaires devrait échapper à toute imposition pour être susceptible de mobiliser l'épargne privée.

Un autre moyen d'inciter l'intérêt de l'épargne privée serait que certains projets permettent des réductions d'impôts. Les projets étant quand même assujettis à la TVA.

Une liste de projets prioritaires pourrait être établie par l'Etat et les collectivités en urgence.

Des véhicules divers pourraient être utilisés :

- Fonds d'infrastructures ;
- SCI ou SCPI ;
- Assurance-vie fléchée vers des projets du secteur de la construction ou plan d'épargne retraite ;
- Investissement dans du foncier donné en location ;
- Des appels à projets de type « design build finance » pourraient lancés et les offres spontanées autorisées.

Par ailleurs, sur les projets financés, des procédures accélérées seront privilégiées (ECI, performanciel, ...) pour pallier au « trou d'activité » du confinement.

Ceci bien sûr dans le cadre du « Green Deal » promu par la Commission Européenne. Ces mesures pourraient avoir une durée limitée.

Contacts :

Sandrine Dyckmans : dyckmans@egfbtp.com – 06.62.83.77.01 ou 01.40.69.52.73

Laurence Francqueville : francqueville@egfbtp.com – 06.65.51.92.95 ou 01.40.69.52.81

EGF.BTP www.egfbtp.com

Suivez-nous sur  <https://twitter.com/EgfBtp>  www.linkedin.com/company/37054176

Le syndicat professionnel EGF.BTP regroupe plus de 1000 sociétés qui réalisent 38% du chiffre d'affaires de la branche construction. Les Entreprises Générales de France sont reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.